



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/48/832  
28 décembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

---

Quarante-huitième session  
Point 114 b) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : QUESTIONS RELATIVES  
AUX DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS LES DIVERS MOYENS QUI S'OFFRENT  
DE MIEUX ASSURER L'EXERCICE EFFECTIF DES DROITS DE L'HOMME ET  
DES LIBERTES FONDAMENTALES

Lettre datée du 25 décembre 1993, adressée au Secrétaire  
général par le Chargé d'affaires par intérim de la  
Mission de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration publiée par le Service de presse du Président de la République azerbaïdjanaise (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 114 b) de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires

(Signé) Yashar T. ALIYEV

ANNEXE

Déclaration publiée par le Service de presse du Président de  
la République azerbaïdjanaise

L'Assemblée générale des Nations Unies a créé, le 20 décembre 1993, le poste de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme afin d'assurer la protection de ces droits dans le monde entier.

La République azerbaïdjanaise se félicite de cette décision, qui constitue à ses yeux un pas important pour la protection des droits de l'homme et l'adaptation de la Charte des Nations Unies à la situation internationale actuelle. En créant ce poste, les pays du monde ont réaffirmé l'importance et la nécessité de la protection des droits de l'homme, qui sont universels et indivisibles et l'emportent sur toute autre considération. A cet égard, l'Azerbaïdjan espère que le Haut Commissaire jouera en particulier un rôle important et efficace dans le rétablissement des droits, qui ont été foulés aux pieds, de plus d'un million d'Azerbaïdjanais chassés de l'Arménie ainsi que des territoires azerbaïdjanais occupés par l'Arménie.

Face à l'agression arménienne, l'Azerbaïdjan s'est heurté à l'idéologie et aux pratiques inhumaines du national-chauvinisme arménien, dont les traits caractéristiques sont les suivants :

- Le terrorisme, le "nettoyage ethnique" et l'expansionnisme aux dépens de territoires authentiquement azerbaïdjanais;
- Le génocide des Azerbaïdjanais, qui a commencé au début du XXe siècle;
- La politique de mobilisation du peuple arménien, fondée sur l'idée de la haine à l'égard des peuples turcs, en particulier des Azerbaïdjanais.

Etant donné le danger et les conséquences de cette politique officielle de l'Arménie pour le développement pacifique et la sécurité des peuples de la région, l'Azerbaïdjan invite le Haut Commissaire à examiner, dans le cadre de ses activités prioritaires, la question du règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Il est impossible de mener une politique constructive dans le domaine de la protection des droits de l'homme sans condamner toutes les manifestations de national-chauvinisme et toutes les formes de discrimination, religieuse, ethnique et autres.

-----